

## *Clauses générales*

---

Les commandes émises à partir de l'Europe doivent mentionner le numéro SIREN ou le numéro de TVA Intracommunautaire de l'émetteur.

La confirmation de toute commande implique de la part de l'acheteur son adhésion aux présentes conditions générales de ventes et sont applicables sur l'ensemble des produits vendus en France ou à l'étranger. Les commandes sont valides dès réception par le client de l'accusé de réception émis par SFF.

Toute modification de commande doit être acceptée par SFF, et pourra entraîner une mise à jour de celle-ci (prix, délais,...). Toute annulation de commande acceptée par SFF donne droit à facturation des coûts engendrés (travaux, approvisionnement,...) jusqu'au moment de l'annulation.

Toute autre convention acceptée et signée par SFF prévaut sur les présentes conditions générales de ventes.

La version française des présentes conditions prévaut sur toute traduction en langue étrangère.

---

## *Offres de prix*

---

Les offres de prix sont établies à partir des informations données par le client et sont transmises sous toutes réserves de comptabilité avec l'application finale. Cette comptabilité est à vérifier par le client.

Elles sont valables dans la limite de un mois à compter de leur émission sauf contre-indication sur l'offre.

Le minimum de facturation par ligne de commande est de 150 EUROS H.T en France et en Europe, et 150 EUROS H.T hors France hors coût de transport.

Nos offres sont calculées en fonction des conditions économiques (coût matière, traitement de surface, etc...) et monétaire en vigueur au moment de l'émission de l'offre et sont ajustables au moment de la commande ou de la livraison.

---

## *Modifications techniques*

---

Le vendeur s'efforce d'adapter constamment ses produits aux évolutions de la technique. Il se réserve pour cette raison le droit d'apporter à ses produits toutes les modifications qu'il jugerait utiles, sans obligation d'appliquer lesdites modifications aux articles précédemment livrés ou commandés.

Le client doit obligatoirement informer SFF de toute évolution de plan ou de spécification par un avenant qui être accepté par SFF.

Les modifications apportées aux articles entre la date de la commande et celle de la livraison ne peuvent constituer pour l'acheteur une cause d'annulation de la commande.

---

## *Délai de livraison et transport*

---

Nos délais sont toujours indiqués de bonne foi, et selon nos prévisions et possibilités au moment de l'offre. Notre responsabilité ne peut être engagée si, entre-temps, des circonstances indépendantes de notre volonté sont cause d'un retard.

Les retards de livraison ne peuvent en aucun cas justifier l'annulation de la commande, ni le versement de quelconques pénalités. En cas de dépassement de ces délais, la société SFF s'engage à délivrer les pièces dans un délai raisonnable.

La livraison peut être effectuée de manière totale ou partielle. En cas de livraison partielle, chacune d'elle sera considérée comme une opération commerciale complète à laquelle devra correspondre un paiement proportionnel.

Les conditions particulières fixent les modalités de délivrance conformément aux derniers Incoterms édités par la chambre de commerce internationale.

En règle générale, nos livraisons sont faites port payé avec débours sur facture et nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire. Il appartient donc à l'acheteur de vérifier l'état de la marchandise à réception et, s'il y a lieu, d'avoir recours contre les transporteurs.

En aucun cas SFF ne pourra être tenue pour responsable en cas de retard de livraison imputable au transport, la date d'expédition faisant foi.

Cette délivrance met la chose vendue aux risques du client nonobstant l'absence de transfert de propriété.

---

## *Réserve de propriété*

---

Les marchandises restent propriété de SFF jusqu'au paiement intégral de la facture. Le non-paiement peut entraîner la revendication des marchandises.

---

## *Garantie*

---

Toute pièce est garantie six mois. SFF n'est pas responsable des problèmes qualités liés à un défaut de conception ou à un manquement d'envoi de spécification.

Si le défaut de fabrication est confirmé par SFF, celui-ci donnera lieu au remplacement des pièces ou au remboursement, au choix du Client. Toutefois, dans le cas où le client choisi d'être remboursé, les pièces seront à renvoyer à SFF à la charge du client.

Notre responsabilité ne s'étend pas au défaut résultant d'une négligence, d'un mauvais montage ou d'une utilisation différente de la destination initiale du produit, de la part de l'utilisateur.

---

## ***Réclamation et retour***

---

Une variation de quantité de 10% est possible lors la livraison sans réclamation.

Toute réclamation sur la qualité ou la quantité de pièces livrées doit être notifiée par mail avec accusé de réception, et/ou par recommander également avec accusé de réception sous un délai de 10 jours ouvrés après la livraison sous peine d'irrecevabilité.

Aucune pièce ne peut être retournée sans accord préalable de SFF. Les pièces devront être identiques à leur état de livraison, dans leur emballage d'origine accompagné du coupon de masse/quantité, et non utilisées.

Tout retour reste à la charge du client.

---

## ***Droit applicable***

---

Tout litige relève du Tribunal de TOULON (83)

---

## ***Conditions Générales de paiement***

---

Le délai de paiement indiqué sur la facture est impératif. Aucun escompte n'est accepté.

En cas de retard de paiement, SFF choisit, à sa seule discrétion, de suspendre immédiatement les livraisons en cours.

Sauf convention contraire, les conditions de paiement sont établies selon la Loi de Modernisation De l'Economie du 1<sup>er</sup> Janvier 2009.

Le défaut de paiement à l'échéance entraîne une pénalité de retard exigible le jour suivant la date de règlement inscrite sur la facture ou dans les présentes conditions. Des pénalités, s'élevant à trois fois le taux d'intérêt légal, sont encourues de plein droit par le client lorsque le règlement intégral du prix n'est pas intervenu ; les pénalités étant calculées au prorata du retard de paiement. Elles courent jusqu'au parfait paiement, sans préjudice des dommages et intérêts pour le préjudice distinct. Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

Les modes de règlement sont virements, chèques ou traites.

Dans le cadre d'une saine gestion et en fonction de considérations économiques, nous nous réservons le droit de demander un paiement sur facture pro forma ou contre-remboursement.

---

## ***Date d'effet***

---

La date d'entrée en vigueur des présentes conditions générales est le 1/04/2022.